

Réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2017

Le vingt-trois du mois de mai deux mil dix-sept à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de son maire, Christophe GUILLARME, celui-ci certifie que la convocation des membres en exercice était de 15.

Membres présents : Christophe GUILLARME, maire, Michel GRAND, Bernard NAULIN, Mireille PALMIER, Nathalie BLANCHARD adjoints, Joëlle BAYARD, Jean-Jacques COGNARD, Fabienne ETAIX, Edouard PONCET, Fabien MARTINON, Dominique DUBOIS, Pierre DENIS

Absents excusés : Véronique PONTON donne pouvoir à Christophe GUILLARME, Maurice ROCLE, Mireille LAURENDON

Secrétaire de séance : Joëlle BAYARD

Lecture est faite du procès-verbal de la dernière réunion.

Le compte rendu est approuvé.

En préambule de la réunion, Monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à se rendre sur le site de la construction de la salle des associations.

ELECTIONS DES DELEGUES POUR LES SENATORIALES

Les élections sénatoriales auront lieu le dimanche 24 septembre.

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect, par un collège de grands électeurs composé de députés, conseillers régionaux, conseillers départementaux et délégués des conseils municipaux.

Les instructions ministérielles n'étant pas encore parvenues en préfecture, le vote des délégués et suppléants sera reporté au prochain conseil.

SIEMLY – Délibération 1705001

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la délibération du 24 mars 2017 prise par le SIEMLY acceptant l'adhésion à compter du 1^{er} janvier 2018 de la commune de RIVERIE et demandant la modification des statuts du syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre.

À l'unanimité, le conseil approuve l'adhésion de la commune de RIVERIE.

SUBVENTION ENVELOPPE TERRITORIALISEE 2017 – Délibération 1705002

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au département pour l'année 2017 concernant les travaux d'aménagement de la voie piétonne route de Salvizinet.

Le montant des travaux est estimé à 41 588 € hors taxes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de demander une subvention au département au titre de l'enveloppe territorialisée 2017.

SUBVENTION ENVELOPPE TERRITORIALISEE 2018 - Délibération 1705003

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au département pour l'année 2018 concernant la construction de la salle des associations.

Le montant des travaux est estimé à 558 990 € hors taxes, y compris le désamiantage, les démolitions, les aménagements extérieurs et les honoraires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de demander une subvention au département au titre de l'enveloppe territorialisée 2018.

SUBVENTION FOND DE SOLIDARITE 2017 – Délibération 1705004

Monsieur le Maire propose de demander une subvention au département pour l'année 2017 concernant le remplacement des fenêtres de l'école.

Le montant des travaux est estimé à 18 000 € hors taxes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de demander une subvention au département au titre du fond de solidarité 2017.

MAITRISE D'ŒUVRE SALLE DES ASSOCIATIONS

Un contrat de maîtrise d'œuvre avait été signé avec l'agence AMPERE pour la construction de l'école et la rénovation de la salle des fêtes.

Le projet ayant évolué, une nouvelle consultation a été lancée. Les devis demandés n'étant pas tous reçus, le choix du maître d'œuvre sera reporté au prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Convention avec Madame BOUCHET – Délibération 1705005 :**

Madame BOUCHET Catherine a déposé un permis de construire numéro 04206517M0011 pour la rénovation d'une grange au lieu-dit Les étangs. Ce projet nécessite une extension de réseau pour 12 220 €. Madame BOUCHET prendra en charge le montant de ces travaux. Il convient donc de signer une convention afin que la commune puisse établir un titre de recettes. Le SIEL sera en charge de la réalisation des travaux.

A l'unanimité, le conseil municipal approuve la signature d'une convention avec Madame BOUCHET.

- Urbanisme : Depuis le 1^{er} janvier 2017, le principe d'urbanisation limitée est étendu à toutes les communes non couvertes par un SCOT opposable. Il existe cependant des dérogations concernant les PC, DP et PA pour les communes dotées d'un PLU. Les autorisations commerciales, quant à elles, devront faire l'objet d'une dérogation.

Voirie : la commission se réunira avec l'entreprise COLAS et les services du Département pour les travaux du plateau traversant RD 10 côté Pouilly.

- Ecole : effectifs en hausse à la prochaine rentrée (105 élèves inscrits). TAP toujours le jeudi après-midi pour 2017-2018
- CMJ : Rencontre inter CMJ à Rozier très appréciée de tous
Olympiades lors de la fête patronale : inscriptions obligatoires
- Forez Donzy Football Club : Eddy participera aux TAP en 2017-2018 moyennant la somme de 1800€. Il est recruté par le club en contrat aidé. Yann tondra le terrain de Pouilly une dizaine de fois cette année et on participera aux frais de réparation de la tondeuse pour 400 € environ.
- Basket : Julien interviendra 3h pendant les TAP moyennant 800 €, plus le prêt de la salle de sport pour le baby basket le samedi matin et une location de la salle des fêtes pour 500€.
Christophe Guillaume a négocié les entrées gratuites à un match, pour les civensois.
- Fibre : réunion mercredi 24 mai pour connaître l'avancement des travaux
- Mutuelle communale : Christophe Guillaume sollicite un ou deux conseillers pour s'occuper du lancement d'une mutuelle communale.
- Concours de pétanque des élus : le 2 septembre à Boën
- Bar La Démarrante : Repas concert pour la fête de la musique le 23 juin

TOUR DE TABLE :

- Désignation des assesseurs pour les élections législatives du 11 juin et 18 juin
- Jean-Jacques Cognard a assisté à la première réunion de la commission développement durable. 4 sous commissions et un comité de pilotage ont été créés.
- Problème de circulation de poids lourds et vitesse rue du champ de course.
- Serge Vial a fait quelques travaux afin de stopper l'entrée des pigeons dans la grange à côté du restaurant.
- Table d'orientation à la salle des balcons : le projet pourrait être relancé ?
- Fête patronale les 15 et 16 juillet : L'aide des agents techniques sera étalée sur la semaine pour ne pas gêner les travaux communaux (arrosage, station...).
- Fête des classes en 7 et en 2 : le 16 septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

La date du prochain conseil est fixée au 22 juin 2017.